

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (15) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, COURTOIS Catherine, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISSET Kamila, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10) :

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à François CABY
 CHARVIN Chantal a donné pouvoir à Kamila MORISSET
 EMONET Elisabeth a donné pouvoir à Carole GARDET
 LETEROUIN Corinne a donné pouvoir à Catherine COURTOIS
 PASTOR Gérard a donné pouvoir à Frédéric GONDA
 JOSSERAND Françoise a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
 VAUTHIER Jean-Luc a donné pouvoir à Hervé BANCOD
 SCOTTON Aude a donné pouvoir à Henriette EL HAGE
 BUREL Sylvia a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
 VANDEPITTE Brice a donné pouvoir à Michel BEAL

ABSENTS EXCUSES (4) :

Flavien LEGER, Christophe BOUCHER, Laurent CHAUMARD, Véronique CANET

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2025

Date d'affichage : 10/03/2025

Rudy SICARD a été élu secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 26.03.2025

Et publication le : 25-03-2025

Le Maire,



Budget annexe Equipements Touristiques - Vote du budget primitif 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu la délibération n° 2025.01 en date du 20 janvier 2025, prenant acte par le Conseil Municipal du débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Compte Financier Unique a été adopté, le Budget Primitif 2025, équilibré dans chaque section, est donc majoré des résultats 2024 et de l'affectation des résultats ;

Considérant que le rapport de présentation budgétaire 2025, transmis avec l'ordre du jour de la séance à chaque conseiller municipal, commente de façon détaillée le Budget Primitif 2025 ;

Considérant les différentes sections suivantes et extraites de la maquette jointe en annexe :

→ Section de fonctionnement :

Dépenses	735 784,40 €
Recettes	735 784,40 €

→ Section d'investissement :

Dépenses	757 176,48 €
Recettes	757 176,48 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 au niveau des chapitres de dépenses de fonctionnement, de recettes de fonctionnement, de dépenses d'investissement et de recettes d'investissement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 18 mars 2025

Le secrétaire de séance,
Rudy SICARD



Le Maire,
Michel BEAL

